



**SERVICE ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

RAPPORT



CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

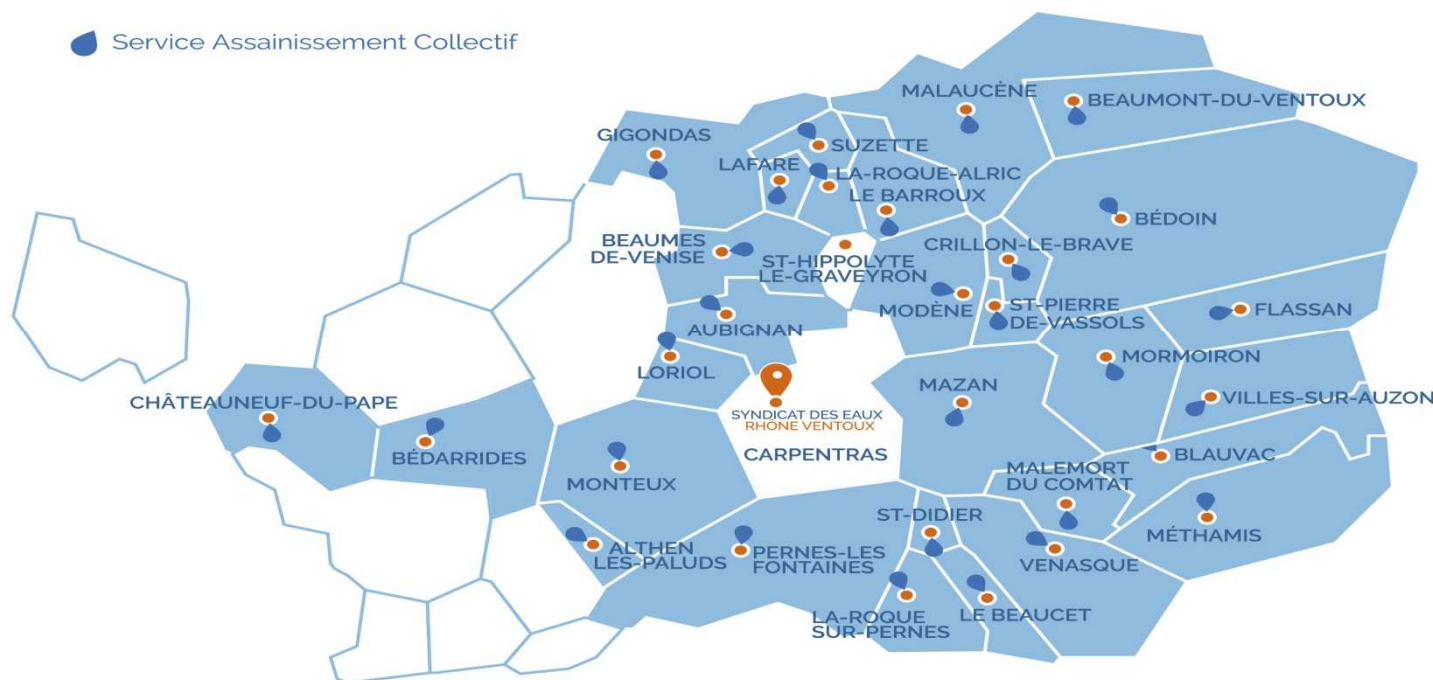
Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

Le service de l'assainissement collectif comprend au 1^{er} janvier 2021 :

30 communes adhérentes

29 916 primes fixes

2 903 816 m³ facturés



Conformément à la délibération du 17 décembre 2020,
au 1^{er} septembre 2021, s'ajouteront les usagers de Carpentras.

Ils comptabilisent pour l'année 2020 :

14 856 primes fixes

1 399 391 m³ facturés

I-LE BUDGET

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)
Revenus des immeubles (Antenne Loriol)
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux d'entretien
et de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,
véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA par le biais du fermier
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du
syndicat)
Amortissement des immobilisations...

Emprunt

II - LA SECTION D'EXPLOITATION A-RECETTES - LES TARIFS

COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'eau

Participe à la modernisation des réseaux

II - LA SECTION D'EXPLOITATION A-RECETTES - LES TARIFS

Tarifs : Au 1^{er} janvier 2021, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 29,60 € HT par an

Le prix au m3 : 1,615 € HT par m3

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 38,62 € HT par an.

Le prix au m3 : 1,1811 € HT par m3 par an.

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m3 est de 3,87 € TTC (3,85 € TTC le m3 au 1^{er} janvier 2020).

CAS PARTICULIERS

CAS PARTICULIER 1 :

Concernant la commune de Mormoiron, conformément à la délibération du 20 décembre 2018, les tarifs sont les suivants au 1^{er} janvier 2021 :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 29,60 € HT par an

Le prix au m3 : 1,615 € HT par m3

Concernant la part syndicat, il s'agit du dernier changement de tarifs

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 31,80 € HT par an.

Le prix au m3 : 0,7740 € HT par an.

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m3 est de 3,36 € TTC.
(2,66 € TTC au 1^{er} janvier 2020)

CAS PARTICULIER 2 :

La commune de Carpentras adhère au syndicat à partir du 1^{er} septembre 2021.

Pour l'année 2021, il s'agit des tarifs adoptés par la COVE.

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 10,00 € HT par an

Le prix au m3 : 0,9 € HT par m3

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 20,60 € HT par an.

Le prix au m3 : 1,138 € HT par an.

Pour information les dépenses et les recettes n'ont pas été intégrées au débat. Elles le seront par décisions modificatives.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

A- RECETTES : PROPOSITIONS 2021

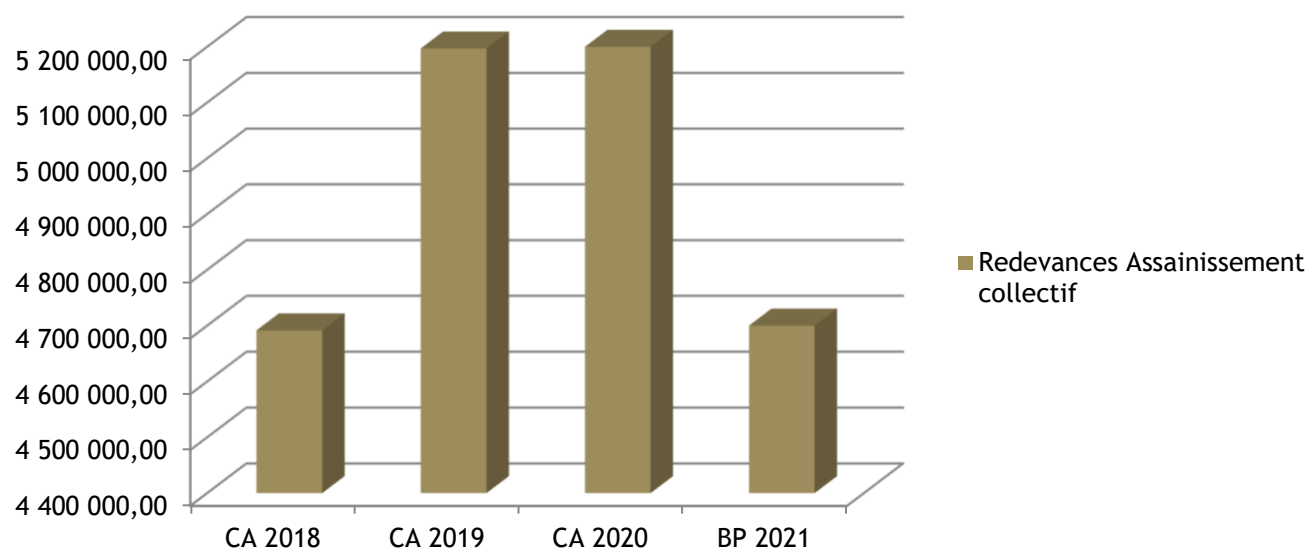
Le produit attendu de la redevance de l'assainissement s'élève à 4.700.000,00 €.

De la même manière que pour l'eau potable, les prévisions de recettes sont en légère augmentation par rapport aux prévisions de l'année 2020 au regard des tendances des années précédentes. Cependant, a été pris en compte la probable augmentation des impayés engendrée par la crise sanitaire notamment chez les professionnels.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

A- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

**Redevances
Assainissement Collectif**



II - LA SECTION D'EXPLOITATION

B- DEPENSES : PROPOSITIONS 2021

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 764.400,00 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 364.400,00 € (baisse de 21.53% par rapport à 2020)

Cette baisse est due à l'optimisation des dépenses.

- charges de personnel pour un montant de 400.000,00 € (baisse de 2.44% par rapport à 2019)

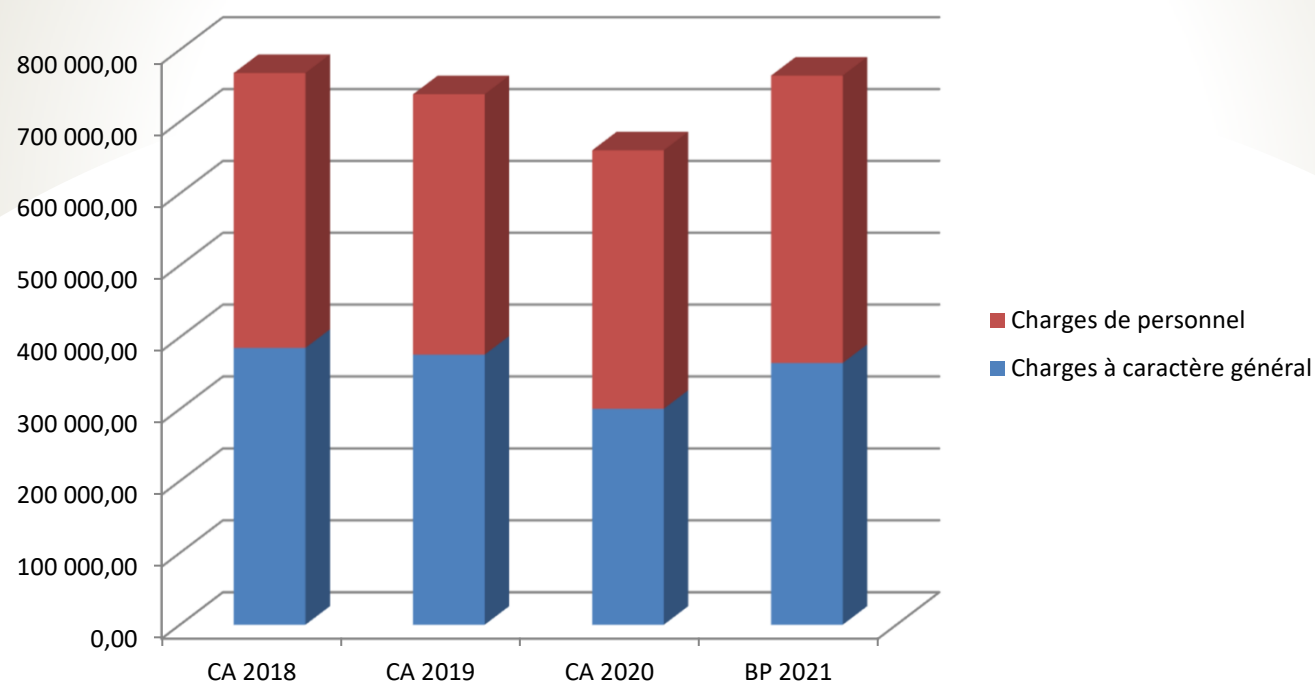
La baisse des dépenses de personnel est due à la prise en charge à hauteur de 50 % (contre 60 % l'année dernière).

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour 100.000,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).

Il est remboursé un montant de 400.000,00 € du service de l'assainissement collectif au service de l'eau potable.

II - LA SECTION D'EXPLOITATION

B- DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 0,6 % des dépenses de la section d'exploitation

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement :

- * La réalisation du diagnostic amont suite à la campagne RSDE2
- * La finalisation des travaux de mise en conformité des systèmes épuratoires de Malemort du Comtat, Mormoiron, Modène et du Mont Serein
- * La réhabilitation des réseaux et les études relatives aux eaux claires parasites notamment sur les communes de Châteauneuf du Pape, Monteux

Des programmes pluri annuel sont également mis en œuvre:

- Le marché à commandes sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des communes
- Des marchés de remise à la côte afin de permettre l'accès aux ouvrages

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- RECETTES : PROPOSITIONS 2021

Il est prévu que les travaux soient financés par l'autofinancement pour un montant de 957.630,00 € (produit des redevances), les emprunts pour un montant de 3.841.830,00 €.

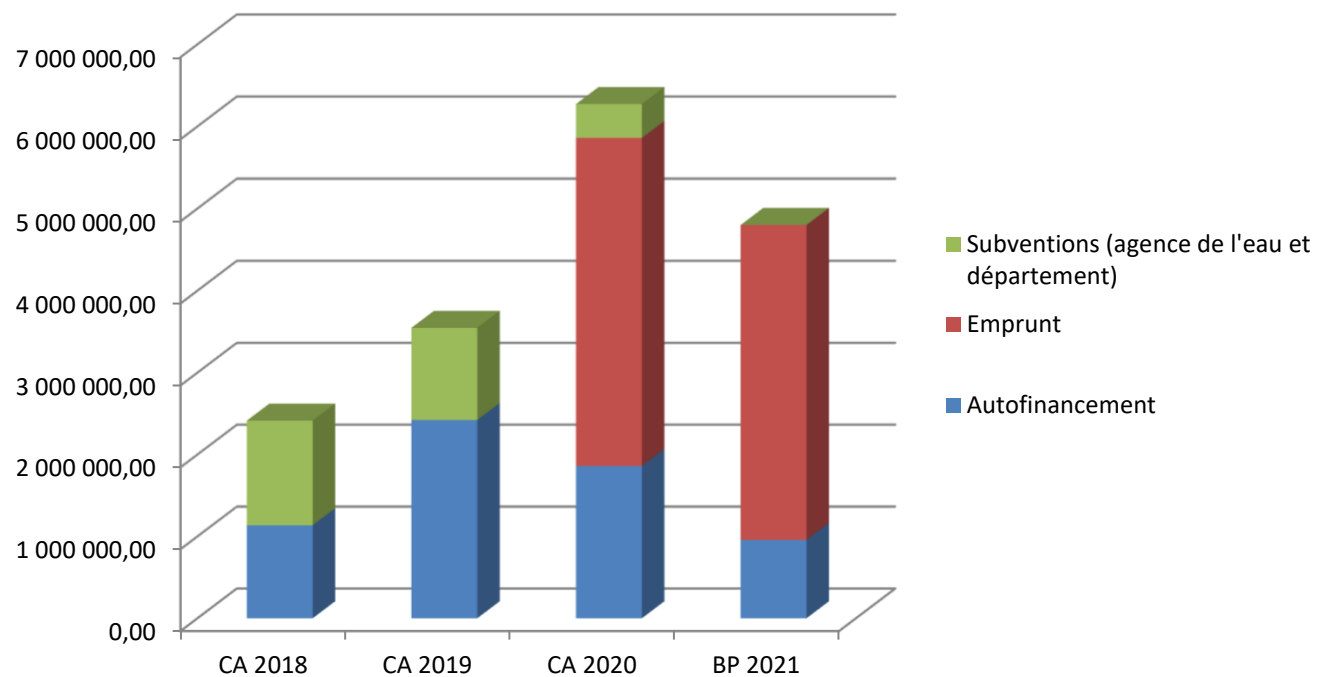
Pour information aucune nouvelle subvention n'est inscrite à ce jour pour 2021. Toutefois de nouveaux dossiers ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau subventionne prioritairement l'amélioration des traitements des eaux usées là où les enjeux « milieux l'exigent » et notamment dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024) l'accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » et le traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalent habitants. L'amélioration de la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie sont également des chantiers prioritaires ainsi que ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel.

Cependant, suite à la crise sanitaire, l'Agence de l'Eau a lancé un Appel à Projets Rebond « Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » pour la période du 25 juin 2020 au 31 décembre 2021. Les nouvelles mesures proposent des aides élargies à tous les territoires antérieurement non éligibles ainsi que l'augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques. La priorité est donnée aux dossiers prêts à démarrer très rapidement après l'attribution des aides. Le but est d'accélérer le redémarrage des investissements tout en poursuivant la lutte contre les pollutions.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES : PROPOSITIONS 2021

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS		
ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Diagnostic amont suite campagne RSDE 2	72 000,00	72 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	72 000,00	72 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Châteauneuf du Pape - STEP - Réhabilitation du génie civil du bassin d'aération	96 000,00	96 000,00
Châteauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Réhabilitation du réseau	606 000,00	242 400,00
La Roque sur Pernes - Renouvellement de la STEP	624 000,00	124 800,00
Malaucène - Chemins des Margauds, Palivette, stade, Tennis, aire camping - Réhabilitation du réseau	726 000,00	290 400,00
Mazan - Chemins de l'Auzon, Bigourd Ouest et Est - Réhabilitation du réseau	840 000,00	336 000,00
Monteux - STEP - Construction d'un bassin d'orage	1 800 000,00	540 000,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, place du marché - Réhabilitation du réseau	894 000,00	357 600,00
Mormoiron, La Venue de Mazan, Sud place du clos, rue Hôpital de la nation- Réhabilitation du réseau	468 000,00	187 200,00
Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland,- Réhabilitation du réseau	348 000,00	139 200,00
Accord cadre 2018 2021 -Déplacement, renforcement et extension du réseau	630 000,00	630 000,00
Accord cadre 2021 2025 Renouvellement, Extension et Déplacement	1 800 000,00	90 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	8 832 000,00	3 033 600,00
TOTAL C (A+B)	8 904 000,00	3 105 600,00

GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

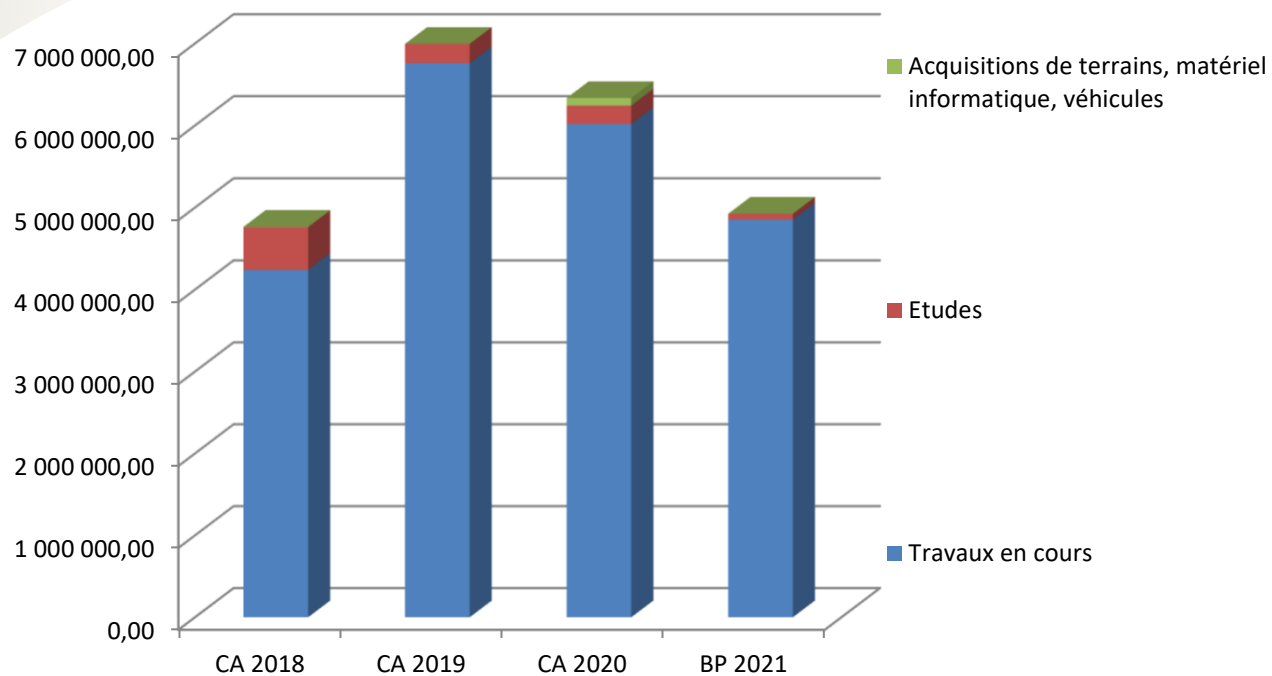
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Bedarrides - Territoire communal - Recherche des eaux claires parasites 2019-2020	80 000,00	12 800,00
Pernes les Fontaines - Actualisation du Schéma directeur	80 000,00	32 000,00
Bedoin - Chemin des Remparts - Renouvellement du réseau	348 000,00	139 200,00
La Roque sur Pernes - Rues du Portail haut, Portail bas, Imbert - Renouvellement du réseau	147 000,00	58 800,00
Malemort du comtat - construction de la station d'épuration	1 980 000,00	506 880,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue René Cassin - Renouvellement du réseau	1 668 000,00	184 080,00
Mormoiron - Mise en conformité du système épuratoire	3 000 000,00	885 000,00
SOUS-TOTAL (D)	7 303 000,00	1 818 760,00
TOTAL GLOBAL E (C+D)	16 207 000,00	4 924 360,00

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B - DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



IV - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 3.400.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2021 est de 113,65 € par usager (122,16 € en 2020).



EVOLUTION DE LA DETTE

